

Accompagnement d'urgence



les services du Département viennent à vous !

Face aux inondations, vous n'êtes pas seuls :

- Accueil, écoute, informations sur l'accès à vos droits.
- Besoin de connaître vos droits (assurance, commerce...) ? Des avocats sont là pour vous répondre.
- Ces services sont gratuits et ouverts à toutes et tous, sans rendez-vous.

 **Au Tourne** devant la Mairie

 Jeudi 26 février  10h à 16h

Besoin d'aide ?

Pôle Territorial
des Solidarités
des Hauts de Garonne :

 05 56 06 00 70

Numéro d'urgence
du Barreau de Bordeaux :

 05 57 77 41 58

gironde.fr/bus-en-plus

 **Barreau
Bordeaux**



 **Gironde**
LE DÉPARTEMENT